



2026-04-01

## **BUDGET GENERAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 puis 21 Suffrages exprimés : 27 puis 26

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget principal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
011 - Charges à caractère général	1 356 023.01 €	013 - Atténuations de charges	12 139.36 €
012 - Charges de personnel	2 052 820.60 €	70 - Produits des services	511 092.04 €
65 - Autres charges gest. courante	388 543.73 €	73 - Impôts et taxes	3 981 250.84 €
66 - Charges financières	159 349.47 €	74 - Dotations, subv. et participat°	315 372.60 €
67 - Charges exceptionnelles	426.55 €	75 - Autres prod. gestion courante	170 496.06 €
68 - Dotations aux amortissements	118 415.78 €	76 - Produits financiers	4 446.64 €
73 - Atténuation de produits	148 009.44 €	042 - Opération d'ordre	3 997.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 223 588.58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 998 795.03 €</b>
		<i>Résultat excédent</i>	<b>+ 775 206.46 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	25 414.39 €	040 Opération d'ordre entre sections	118 415.78 €
Opéra° 902 Bibliothèque	3 109.10 €	041 Opérat° patrimoniales	10 427.52 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	21 698.27 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	1 484 243.49 €
Opéra° 904 Tx divers / équipement courant	40 301.29 €	13 Subventions d'investissement	82 605.97 €
Opéra° 905 Mairie	180 081.63 €	20 Immobilisations incorporelles	9 660.00 €
Opéra° 906 Salle des Fêtes	5 280.00 €	21 Immobilisations corporelles	5 160.00 €
Opéra° 907 Salles de sport	74 130.71 €	45 Recettes opé. Cpt tiers	14 820.08 €
Opéra° 908 Cuisine	20 962.07 €		
Opéra° 909 Castel	64 664.34 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	72 285.04 €		
Opéra° 911 ALSH	35 333.19 €		
Opéra° 912 Crèche	3 060.61 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	0.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	1 033.90 €		
Opéra° 916 Mise en accessibilité	0.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	6 909.84 €		
Opéra° 918 Logements	21 113.18 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	12 112.19 €		
Opéra° 920 Eglise	25 031.40 €		
Opéra° 923 Electrification	97 928.90 €		
Opéra° 924 Voirie Environnement	139 856.96 €		
Opéra° 925 Vettiner	157 791.80 €		
Opéra° 927 Nelle S. des fêtes	270 148.00 €		
13 Subventions d'investissement	21 000.00 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	392 588.91 €		
204 Subventions equi. versées	24 212.00 €		
45 Dépenses opé. Cpt tiers	14 820.08 €		
040 Opérations d'ordre entre sections	3 997.49 €		
041 Opérations patrimoniales	10 427.52 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 745 292.81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 725 332.92 €</b>
<i>Résultat déficit</i>	<b>- 19 959.89 €</b>		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2023-09-04 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Bouliac,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la Ville de Bouliac ci-annexé.

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Ville pour l'exercice 2025 concernant le budget principal.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 21 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 26.

Monsieur Richard SCHMIDT, doyen de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Financier Unique de la Commune 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par M. le Maire :

- 1) adopte le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

La section de fonctionnement 2025 est clôturée avec un excédent de **+ 775 206.45 €**.

La section d'investissement 2025 est clôturée avec un déficit de **- 19 959.89 €**.

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)

+ 755 206.45 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) + 1 745 682.05 €  
Résultat de clôture à affecter (excédent) + 2 520 888.50 €

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (déficit) - 19 959.89 €  
Résultat comptable cumulé (déficit) - 769 501.21 €

**-789 461.10 €**

**→ Restes à réaliser de la section d'investissement**

Dépenses d'investissement restant à réaliser - 910 886.15 €

Recettes d'investissement restant à réaliser + 263 421.70 €

Solde des restes à réaliser (déficit) - 647 464.45 €

**→ Déficit d'investissement**

**- 1 436 925.55 €**

4) autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU du budget général de la commune 2025.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 4                      Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





## NOTE SYNTHETIQUE

### COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bouliac.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. C'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

#### **LES CHIFFRES CLES DE 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 354 336	1 356 023
012 - Charges de personnel	1 845 923	2 052 821
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	174 014	148 009
042 - Opérations d'ordre entre sections	149 801	118 416
65 - Autres charges gestion courante	391 216	388 544
66 - Charges financières	158 433	159 349
67 - Charges exceptionnelles	-	427
68 - Dotations provisions	-	-
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>4 073 722</b>	<b>4 223 589</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
013 - Atténuations de charges	9 599	12 139
70 - Produits des services	511 399	511 002
73 - Impôts et taxes	3 969 335	3 981 251
74 - Dotations, subventions, participations	286 390	315 373
75 - Autres produits gestion courante	161 324	170 496
76 - Produits financiers	5	4 446.64
77 - Produits exceptionnels	2 731	-
042 - Op. d'ordre transfert entre sections	38 609	3 997
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>4 979 393</b>	<b>4 998 795</b>

<b>DETAIL DES DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 31/12/2025</b>
<b>CHAP/ART</b>		
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	225 000,00	228 542,55
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	39 000,00	41 824,39
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	270 000,00	246 415,98
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	300,00	613,78
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	15 000,00	13 353,96
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	16 000,00	25 518,53
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	1 000,00	
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	18 000,00	23 635,53
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	14 000,00	12 744,88
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	40 000,00	70 896,78
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	5 500,00	6 197,50
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 800,00	6 172,71
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	3 500,00	3 789,42
<b>60-ACHATS</b>	<b>683 100,00</b>	<b>679 706,01</b>
611 - Contrats de prestations de services	51 000,00	55 497,14
61351 - Locations matériel roulant	18 000,00	35 230,20
61358 - Autres locations mobilières	46 000,00	50 693,17
61521 - Terrains		
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000,00	28 692,12
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments		1 788,00
615231 - Entretien et réparations sur voiries	2 000,00	2 383,20
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	15 000,00	15 516,72
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	28 500,00	9 864,00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000,00	22 151,94
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	20 500,00	31 692,86

6156 - Maintenance	134 000,00	135 033,83
6161 - Primes d'assurances multirisques	63 600,00	63 739,33
6168 - Autres primes d'assurance assurance CNP / Décès	9 500,00	9 359,96
617 - Etudes et recherches		
6182 - Documentation générale et technique	1 940,00	2 941,58
6184 - Versements à des organismes de formation	8 000,00	13 190,30
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>496 015,00</b>	<b>497 794,35</b>
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	295,81
6226 - Honoraires		
62268 - Autres honoraires, conseils..	10 000,00	8 726,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000,00	4 334,69
6232 - Fêtes et cérémonies	21 000,00	22 269,61
6236 - Catalogues et imprimés et publications	30 500,00	32 428,26
6237 - Publications	2 000,00	2 592,00
6245 - Transports des personnes ext. À la collectivité	28 500,00	29 732,71
6247 - Transports collectifs	1 000,00	-
6261 - Frais d'affranchissement	3 500,00	2 816,13
6262 - Frais de télécommunications	32 000,00	31 268,86
627 - Services bancaires et assimilés	500,00	618,02
6281 - Concours divers (cotisations...)	14 500,00	17 586,10
6284 - Redevance pour services rendus	5 000,00	4 977,18
6288 - Autres services extérieurs	50,00	10,00
63512 - Taxes foncières	15 000,00	17 394,00
6282 - Frais de gardiennage		
63711 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	11 000,00	2 627,91
6378 - Autres impôts et taxes		845,37
<b>62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>177 950,00</b>	<b>178 522,65</b>
<b>CHAP 011</b>	<b>1 357 065,00</b>	<b>1 356 023,01</b>
6211 - Personnel affecté par la collectivité	-	3 283,86
6216 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 000,00	-
6331 - Versement mobilité	25 500,00	23 374,39
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	5 718,16
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	26 000,00	23 981,17
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 750,00	3 506,04
6378 - Autres impôts et taxes		
<b>63-IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>64 250,00</b>	<b>59 863,62</b>
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	833 000,00	797 316,96

64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	4 562,76	3 488,55
64113 - Personnel titulaire - NBI	7 200,00	10 614,52
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	150 100,00	182 981,23
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	391 000,00	350 900,68
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	950,00	682,18
64136 - Indemnité licenciement	-	14 978,93
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	58 900,00	28 965,02
64161 - Emplois-jeunes		
6417 - Rémunérations des apprentis	8 440,00	8 802,55
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	254 000,00	233 360,55
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	310 000,00	298 596,17
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00	15 875,22
6455 - Cotisations pour assurance du personnel		
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	5 000,00	14 294,00
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage		149,80
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	2 300,00	2 550,00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	4 652,72
6478 - Autres charges sociales diverses	26 000,00	24 747,90
<b>64-CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 031 210,00</b>	<b>1 992 956,98</b>
<b>CHAP 012</b>	<b>2 095 460,00</b>	<b>2 052 820,60</b>
65311 - Indemnités de fonction (élus)	110 500,00	109 219,67
65313 - Cotisations de retraite (élus)	12 000,00	11 057,21
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	8 500,00	9 089,70
65315 - Formation (élus)	2 500,00	1 107,00
6541 - Créances admises en non-valeur		191,88
657361 - Caisse des Ecoles		
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	20 890,25	20 890,25
657363 Subventions de fonctionnement aux éts à caractère admin		
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	52 971,20	52 971,20
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		
65741 - Subventions de fonctionnement aux ménages		82 000,00
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	180 000,00	100 800,00
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 580,00	323,28
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	1 400,00	893,54

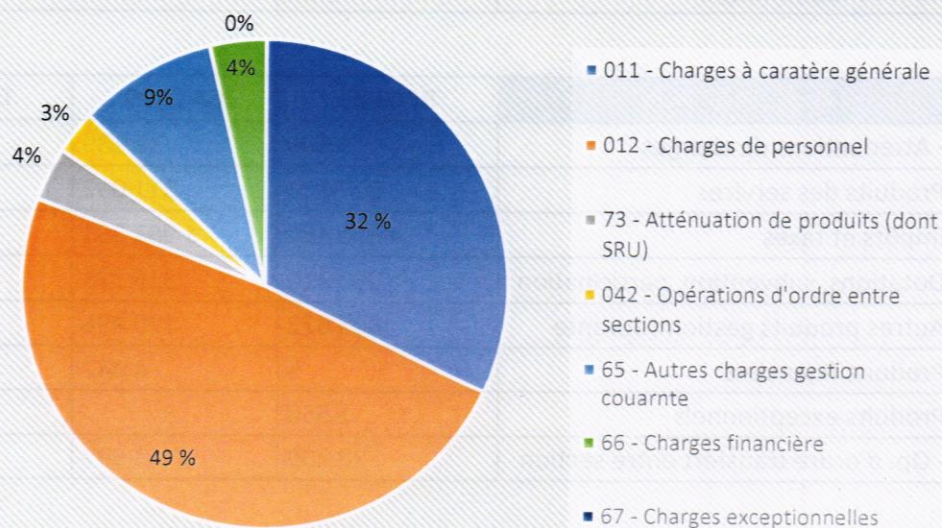
<b>65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>390 341,45</b>	<b>388 343,73</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	162 644,89	162 644,89
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	24 820,03	24 820,03
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 28 115,45	- 28 115,45
<b>66-CHARGES FINANCIERES</b>	<b>159 349,47</b>	<b>159 349,47</b>
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 500,00	426,55
<b>67-CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 500,00</b>	<b>426,55</b>
739116 - Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	120 000,00	68 429,44
7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales	30 000,00	49 876,00
7392221- Dilico		29 704,00
<b>73-ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>157 801,00</b>	<b>148 009,44</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 169 516,92</b>	<b>4 105 172,80</b>
023 - Virement à la section d'investissement	3 131 474,71	
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	114 686,98	118 415,78
6817 - Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	7 313,02	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 253 474,71</b>	<b>118 415,78</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRE</b>	<b>7 422 991,63</b>	<b>4 223 588,58</b>

<b>DETAIL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 31/12/2025</b>	<b>% réalisé</b>
<b>CHAP/ART</b>			
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		871,76	
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	9 500,00	11 267,60	118,61
<b>013-ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>9 500,00</b>	<b>12 139,36</b>	<b>127,78</b>
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	1 150,00	115,00
70328 - Autres droits de stationnement et de location	4 500,00	3 365,71	74,79
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000,00	1 700,00	85,00
70631 - A caractère sportif	3 500,00	3 768,00	107,66
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	70 000,00	65 463,15	93,52
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	123 000,00	117 973,98	95,91
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	135 000,00	130 850,41	96,93

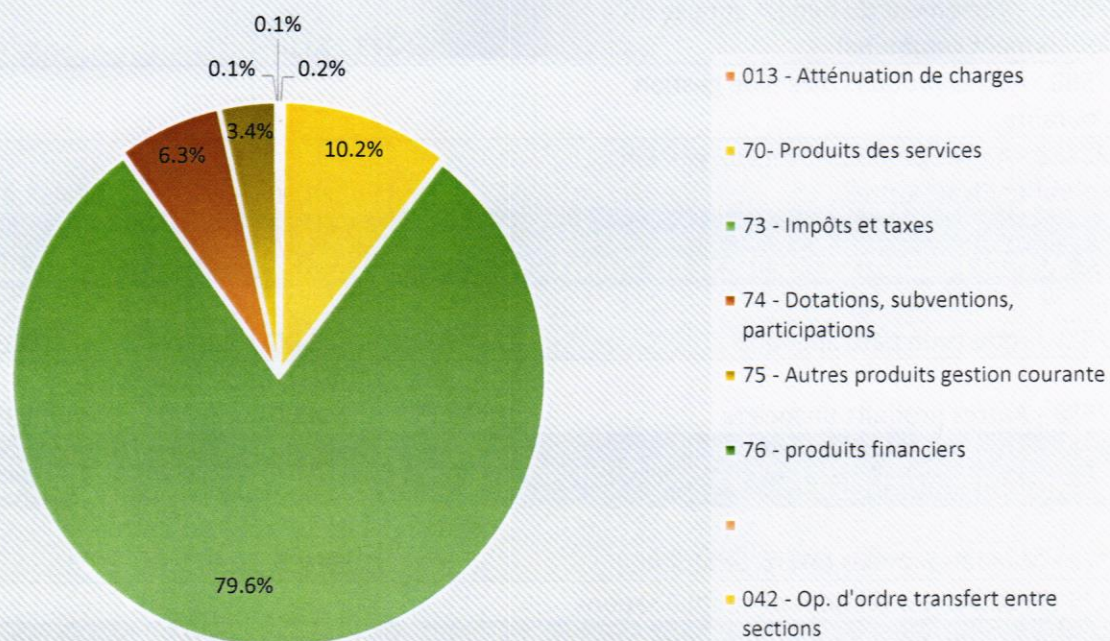
7083 - Locations diverses (autres qu'immeuble)	600,00	954,50	159,08
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	159 233,00	164 114,50	103,07
70871 Remboursement de frais par la collectivité de rattachement		15 778,82	#DIV/0!
70878 - Remboursement de frais par des tiers	19 000,00	5 972,97	31,44
<b>70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>517 833,00</b>	<b>511 092,04</b>	<b>98,70</b>
73111 - Impôts directs locaux	3 243 683,00	3 213 251,00	99,06
73118 - Autres contributions directes		648,00	#DIV/0!
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	110 000,00	116 397,00	105,82
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	115 000,00	114 509,00	99,57
73174-TLPE	108 000,00	98 094,74	90,83
73211 - Attribution de compensation	235 603,00	235 603,00	100,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés			
73212 - Dotation de solidarité communautaire	108 093,70	110 969,10	102,66
738 - Autres impôts et taxes	100 000,00	91 779,00	91,78
<b>73-IMPOTS ET TAXES</b>	<b>4 020 379,70</b>	<b>3 981 250,84</b>	<b>1,29</b>
741121 - Dotation de solidarité rurale	64 000,00	63 445,00	99,13
74121 - Dotation de solidarité rurale			
742 - Dotations aux élus locaux		163,00	
744 - FCTVA	3 045,34	3 045,34	100,00
7458 - Dotations apprentissage	16 397,51	23 765,03	144,93
74718 - Participation état autres		21 872,86	
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	97 767,26	97 889,00	100,12
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr			
74836 - Attribution du fonds départ. De péréquation de la TP	5 000,00	-	
7488 - Autres attributions et participations			
74881 - Participation des familles / restau et héberg scolaires			
74888 - Autres attributions et participations CAF	110 000,00	105 192,37	95,63
<b>74-DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>296 210,11</b>	<b>315 372,60</b>	<b>106,47</b>

752 - Revenus des immeubles	79 020,24	88 037,59	111,41
75821 - Versement du budget annexe du lotissement communal	273 278,04	-	-
7588 - Autres produits divers de gestion courante			
75888 - Autres produits divers de gestion courante Cigac, autres...	451 324,00	82 458,47	18,27
<b>75-AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE</b>	<b>803 622,28</b>	<b>170 496,06</b>	<b>21,22</b>
761 - Produits de participations	1,00	0,29	29,00
7688 - Autres produits financiers	4,00	4 446,35	111 158,75
<b>76-PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5,00</b>	<b>4 446,64</b>	<b>88 932,80</b>
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 550,00		-
775 - Produits des cessions d'immobilisations			#DIV/0!
<b>77-PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 550,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
77681 - Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	24 212,00		-
777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	3 997,49	3 997,49	100,00
<b>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>28 209,49</b>	<b>3 997,49</b>	<b>14,17</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 677 309,58</b>	<b>4 998 795,03</b>	<b>88,05</b>
<b>002-Résultat de fonctionnement reporté (si excédent)</b>	<b>1 745 682,05</b>		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 422 991,63</b>		

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2025



## Répartition recettes de fonctionnement 2025

**TAUX DE REALISATION / BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025	Taux réalisation
011 - Charges à caractère général	1 357 065	1 356 023	99.9%
012 - Charges de personnel	2 095 460	2 052 821	98.0%
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	157 801	148 009	93.8%
042 - Opération d'ordre entre sections	119 000	118 416	99.5%
65 - Autres charges gestion courante	390 341	388 544	99.5%
66 - Charges financières	159 349	159 349	100.0%
67 - Charges exceptionnelles	9 500	427	4.5%
68 - Dotations provisions	3 000	-	0.0%

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025	Taux réalisation
013 - Atténuations de charges	9 500	12 139	127.8%
70 - Produits des services	517 833	511 002	98.7%
73 - Impôts et taxes	4 020 380	3 981 251	99.0%
74 - Dotations, subvention, participation	296 210	315 373	106.5%
75 - Autres produits gestion courante	803 622	170 496	21.2%
76 - Produits financiers	5	4 447	88940.0%
77 - Produits exceptionnels	1 550		0.0%
042 - Op. d'ordre transfert entre section	28 209	3 997	14.2%

## LES CHIFFRES CLES DE 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DEPENSES	BP 2025	<i>Engagé au 31/12/2025</i>	<i>% de réalisation</i>	RAR 2025 au 31/12/2025
	<b>4 120 424,50</b>	<b>2 969 470,09</b>	<b>72,07</b>	<b>910 886,15</b>
<b>Total opérations</b>	<b>2 866 092,72</b>	<b>2 488 639,61</b>	<b>86,83</b>	<b>910 886,15</b>
901- Centre culturel	29 990,28	29 540,83	98,50	4 126,44
902- Ludomédiathèque	5 802,59	5 504,54	94,86	2 395,44
903- Pôle Technique	73 554,48	71 078,63	96,63	49 380,36
904- Travaux divers / Equipements	47 350,59	41 034,39	86,66	733,10
905- Mairie	201 666,96	195 468,83	96,93	15 387,20
906- Salle des Fêtes	5 280,00	5 280,00	100,00	-
907- Salles des sports / Equipements sportifs	138 037,01	134 301,06	97,29	60 170,35
908- Cuisine	24 000,00	20 962,07	87,34	-
909- Castel	121 442,68	119 958,44	98,78	55 294,10
910- Ecoles	75 408,34	72 285,04	95,86	-
911- ALSH	39 484,51	38 496,39	97,50	3 163,20
912- Crèche	4 600,00	4 158,61	90,40	1 098,00
913-Bois et Parcs	2 000,00	-	0,00	-
915- Espaces verts	3 500,00	1 033,90	29,54	-
917- Salle Rambaud	12 234,48	11 996,03	98,05	5 086,19
918- Logements	24 460,00	22 818,18	93,29	1 705,00
919- Plaine des Sports	14 440,00	13 552,19	93,85	1 440,00
920- Eglise / cimetière	339 718,14	309 644,70	91,15	284 613,30
923- Electrification / Eclairage public	553 161,21	505 407,89	91,37	407 478,99
924- Voirie / Environnement	159 326,80	157 545,84	98,88	17 688,88
925- Vettiner	172 213,49	169 344,92	98,33	1 125,60
927, Reconstruction salle des fêtes	818 421,16	559 227,13	68,33	
<b>001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>769 501,21</b>	-		
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	769 501,21			
<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>392 589,00</b>	<b>392 588,91</b>	<b>100,00</b>	<b>-</b>
1641- Emprunts en euros	392 589,00	392 588,91	100,00	-
<b>204</b>	<b>24 212,00</b>	<b>24 212,00</b>	<b>100,00</b>	<b>-</b>
2046 - ACI Bx Métropole	24 212,00	24 212,00	100,00	-
<b>040- Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>53 209,49</b>	<b>49 209,49</b>	<b>92,48</b>	<b>-</b>
13258 -	21 000,00	21 000,00		
13911 - Autres amortissements	292,20	292,20	100,00	-
139158 - Amortissement subventions EP	3 705,29	3 705,29	100,00	-
198 - ACI Bx Métropole	24 212,00	24 212,00	100,00	
20422 - PIG	4 000,00	-	0,00	-
<b>458</b>	<b>14 820,08</b>	<b>14 820,08</b>	<b>100,00</b>	<b>-</b>
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	14 820,08	14 820,08	100,00	-

SECTION RECETTES	BP 2025	Reçu au 31/12/2025	RAR au 31/12/2025
		<b>5286467,79</b>	<b>1725332,92</b>
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>3131474,71</b>	-	
021- Virement de la section de fonctionnement	3131474,71		
<b>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)</b>	<b>114686,98</b>	<b>118 415,78</b>	
28031 -	1024,80	1 024,80	
2804182-	28162,76	28 162,76	
280422-	3499,80	3 499,80	
2805 -	5991,84	5 991,84	
28121-	424,76	440,67	
28128 -	1399,91	1 399,91	
28152 -	1296,64	1 296,64	
281568 -	464,22	464,22	
281828 -	16261,18	16 261,18	
281831 -	532,56	1 204,15	
281838 -	7751,16	7 751,16	
281848 -	7407,39	7 407,39	
28185 -	265,11	265,11	
28188 -	36964,12	39 954,14	
281311 -	202,82	202,82	
281318 -	499,44	499,44	
281321 -	465,02	465,02	
28158 -	1210,12	1 210,12	
281841 -	863,33	914,61	
<b>10- Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1484243,49</b>	<b>1 484 243,49</b>	-
10222- FCTVA	313226,98	313 226,98	
10226- Taxe aménagement	153191,31	153 191,31	
10251 - Don pour salle des fêtes	10000,00	10 000,00	
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	1007825,20	1 007 825,20	
<b>13- Subventions d'investissement</b>	<b>515994,93</b>	<b>82 605,97</b>	<b>263 421,70</b>
13158 - EP Métropole Avenue Belle Etoile (tranche 1 et 2)	14996,05	2 512,32	
13158 - Métropole coworking	9000,00	9 000,00	
13258 - Ecriture comptable subvention coworking	21000,00	21 000,00	
13158 - EP SDEEG Belle Etoile Malus à Ascot tranche 2	7755,39	26 196,63	
Subvention rénovation clocher	145159,65		
13158 - EP Sdeeg chemin de la Croix d'Ardit	5091,84	466,00	
13158 - EP Métropole chemin de la Croix d'Ardit	5860,08	1 245,96	
13158 - EP Métropole route Bleue	11752,33	11 720,53	
13158 - EP Sdeeg Route de Latresne	12000,00		12 000,00
13158 - EP Métropole Route de Latresne	69731,09	449,92	44 440,20
13158 - EP Sdeeg Chemin des Collines	12000,00		12 000,00
1323 - Département Gironde (AMO SDF)	4770,00	4 770,00	
PUP Domaine de Palinois			
DSIL Vettiner	194981,50	-	194 981,50
CAF Mobilier ALSH (11/2024)	1897,00	1 878,35	
CAF logiciel périscolaire		3 366,26	
<b>458 - Sub. Métropole convention mobilier / étude domanialité</b>	<b>29640,16</b>	<b>29 640,16</b>	
458202 - Subvention Métropole convention mobilier	14820,08	14 820,08	
2031 -	9660,08	9 660,00	
2128 -	5160,00	5 160,08	
<b>041- Ecritute comptable étude Vettiner</b>	<b>10427,52</b>	<b>10 427,52</b>	

### BILAN ANNEE 2025

La section de fonctionnement 2025 est clôturée avec un excédent de **+ 775 206.45 €**.

La section d'investissement 2025 est clôturée avec un déficit de **- 19 959.89 €**.

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 755 206.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>1 745 682.05 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	<b>+ 2 520 888.50 €</b>

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 19 959.89 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- <u>769 501.21 €</u>
	<b>-789 461.10 €</b>

**→ Restes à réaliser de la section d'investissement**

<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 910 886.15 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ <u>263 421.70 €</u>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- <b>647 464.45 €</b>

**→ Déficit d'investissement****- 1 436 925.55 €****QUELQUES RATIOS DE LA FIN DU MANDAT MUNICIPAL PRECEDENT**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 857 136	4 296 571	4 454 132	4 703 629	4 938 052	4 993 798
Dépenses réelles de fonctionnement	3 072 804	3 225 755	3 568 753	3 801 185	3 923 922	4 105 172
<b>Epargne brute</b>	784 332	1 070 816	885 379	902 444	1 014 130	888 625
Taux épargne brute (seuil critique sous 12 %)	20,33%	24,92%	19,88%	19,19%	20,54%	17,79%
Remb. capital emprunts	179 193	185 330	191 726	198 392	385 342	392 589
Remb. capital emprunt 2026						
Total remb. Emprunts capital	179 193	185 330	191 726	198 392	385 342	392 589
Epargne nette (autofinancement)	605 139	885 486	693 653	704 052	628 788	496 036
Taux épargne nette	15,69%	20,61%	15,57%	14,97%	12,73%	9,93%
Encours dette actuelle	3 737 522	3 942 193	3 750 467	6 352 075	5 576 732	5 184 143
Encours emprunt 2026						
<b>Encours total dette</b>	3 737 522	3 942 193	3 750 467	6 352 075	5 576 732	5 184 143
Capacité de désendettement (seuil 11 ans)	4,77	3,68	4,24	7,04	5,50	5,83

**Les principaux ratios fin 2025 restent corrects bien qu'en légère diminution par rapport aux années précédentes.**

MAIRIE DE BOULIAC



2026-04-02

## BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 22    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget général de la commune de l'exercice 2025, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### → Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 755 206.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>1 745 682.05 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	+ <b>2 520 888.50 €</b>

### → Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 19 959.89 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- <u>769 501.21 €</u>
	- <b>789 461.10 €</b>

### → Restes à réaliser de la section d'investissement

Dépenses d'investissement restant à réaliser	- 910 886.15 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	+ <u>263 421.70 €</u>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- <b>647 464.45 €</b>

→ Déficit d'investissement **- 1 436 925.55 €**

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

**En couverture du Besoin réel d'investissement**

**+ 1 436 925.55 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

**+ 1 083 962.95 €**

Où ces explications, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2025.

**Vote**

Pour 23

Abstention 4

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-03

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL**  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

La commune de Bouliac a anticipé la date d'échéance et a élaboré dès cette année, le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

Le compte financier unique de la Ville pour le budget annexe du lotissement communal, dont vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap 011 charges générales	27 960.02 €	Chap 70 vente	318 898.44 €
Chap 042 Op. entre sections	1 029 702.65 €	Chap 042 Op. entre sections	1 057 662.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 662.67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 376 561.11 €</b>
<i>Résultat excédent</i>			<b>+ 318 898.44 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Chap 040 Op. entre sections	1 057 662.67 €	Chap 040 Op. entre sections	1 029 702.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 662.67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 029 702.65 €</b>
<i>Résultat déficit</i>			<b>- 27 960.02 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2023-09-04 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Bouliac,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement communal Le Hameau Luber Chaperon de la Ville de Bouliac ci-annexé.

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe du lotissement Le Hameau Luber Chaperon pour l'exercice 2025.

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 21 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 26.

Monsieur Richard SCHMIDT, doyen de l'assemblée fait procéder au vote du Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement Le Hameau Luber Chaperon pour l'exercice 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe du lotissement Le Hameau Luber Chaperon pour l'exercice 2025 dressé par M. le Maire :

1) adopte le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

2) constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

La section de fonctionnement 2025 est clôturée avec un excédent de **+ 318 898.44 €**.

La section d'investissement 2025 est clôturée avec un déficit de **- 27 960.02 €**.

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 318 898.44 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>31 156.08 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	<b>+ 350 054.52 €</b>

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 27 960.02 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	+ <u>16 170.68 €</u>
	<b>- 11 789.34 €</b>

**→ Restes à réaliser de la section d'investissement** **0.00 €**

**→ Déficit d'investissement** **- 11 789.34 €**

4) autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU du budget annexe du lotissement Le Hameau Lubert Chaperon pour l'exercice 2025.

**Vote**                      Pour 22                      Abstention 4                      Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





## LOTISSEMENT COMMUNAL

### NOTE SYNTHETIQUE

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2025 & BUDGET ANNEXE 2026

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bouliac.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. C'est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026
6045 - Achats d'études, prestations de services	18 615.02	1 138.00
605 - Achats de matériel, équipement et travaux	9 345.00	-
<i>Total chapitre 011</i>	<i>27 960.02</i>	<i>1 138.00</i>
6522 - Versement budget communal		692 675.26
<i>Total chapitre 65 Autres charges gest° courante</i>		<i>692 675.26</i>
66111 - Intérêts	1 365,00 €	
<i>Total chapitre 66</i>	<i>1 365,00 €</i>	
7135 - Sortie du stock les lots vendus	1 029 702.65	
71355 - Annulation stock initial		1 057 662.57
71355 - Variation terrain		170 496.54
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 057 662.67</b>	<b>1 921 972.37</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026
7015 - Ventes terrains	318 898.00	
<i>Ventes terrains</i>	<i>318 989.00</i>	
71355 - Variation terrains aménagés		1 057 662.57
71355 - Intégration taux 2025		1 138.00
<i>Total chapitre 043</i>		<i>1 058 800.57</i>
777 - Réctification écriture au 1068		513 117.28
<i>Total chapitre 77</i>		<i>513 117.28</i>
7135 - Stock produits achevés	1 057 662.67	
Excédent n-1	31 156.08	350 054.52
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 407 716.75</b>	<b>1 921 972.37</b>

Une somme de **692 675.26 €** est reversée sur le budget principal de la commune.

DEPENSES INVESTISSEMENT	CA 2025	BP 2026
3355 - travaux		1 058 801.00
1068 - Réctification écriture au 1068		513 117.28
<i>Total chapitre 040</i>		1 571 918.28
3555 - Stock produits achevés	1 057 662.67	
Déficit reporté N-1		11 789.34
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 057 662.67</b>	<b>1 583 707.62</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2024	BP 2025
168748 - Avance remboursable du BP		355 548.51
<i>Total chapitre 16</i>		355 548.51
3355 - Annulation stock initial		1 057 662.57
3555 - Sortie du stocks les lots vendus	1 029 702.65	170 496.54
1068 – Affectation résultat		
R-001 - Résultat reporté investissement	16 170.68	16 170,68 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 045 873.33</b>	<b>1 583 707.62</b>

	2025
Résultat de fonctionnement	350 054.08 €
Résultat d'investissement	- 11 789.34 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	47 326.76 €
Résultat d'investissement reporté N-1	16 170.68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	397 380.84 €
Résultat d'investissement de l'exercice	4 381.34 €

Le budget annexe du lotissement communal prend en compte la gestion des stocks produits et achevés.

Méthodologie du calcul de sortie du stock :

Montant du stock au 31/12/2024 : 1 029 702.65 €

Travaux prévus en 2025 : 45 388.00 €

Montant du stock prévu au 31/12/2025 : **1 075 090.65 €**

Surface initiale du lotissement (y compris les voies et divers espaces) : 11 597 m<sup>2</sup>

Surface vendue au 31/12/2024 : 2 736 m<sup>2</sup>

Surface restante au 01/01/2025 : 11 677 – 2 736 = 8 861 m<sup>2</sup>

Coût de revient : 1 075 090.65 € / 8 861 m<sup>2</sup> = 121.33 €

Surface prévisionnelle vendue en 2025 (lot n°7) : 932 m<sup>2</sup>.

Sortie du stock 2025 : 932 m<sup>2</sup> x 121.33 € = **113 078.04 €**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260428-LOT\_20260428-BF

La section d'investissement du budget annexe du lotissement communal en excédent de 83 860.72 €.

Au 01/01/2026, la valeur comptable du stock :  $1\,075\,090.65\text{ €} - 113\,078.04\text{ €} = 962\,012.61\text{ €}$

Il aurait été bien de mettre les explications de Mr Bigaut



2026-04-04

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement communal de l'exercice 2025, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice (excédent)	+ 318 898.44 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	+ <u>31 156.08 €</u>
Résultat de clôture à affecter (excédent)	<b>+ 350 054.52 €</b>

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 27 960.02 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	+ <u>16 170.68 €</u>
	<b>- 11 789.34 €</b>

**→ Restes à réaliser de la section d'investissement** **0.00 €**

**→ Déficit d'investissement** **- 11 789.34 €**

**→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**  
**En couverture du Besoin réel d'investissement** **+ 11 789.34 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement **+ 338 265.18 €**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 033-213300650-20260428-LOT\_20260404-BF

Où ces explications, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2025.

**Vote**

Pour 23

Abstention 4

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-05

## IMPÔTS LOCAUX – TAUX 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
 A. CONSTANT à M. LACOMBE  
 D. DUBON à Ch. BLOCK  
 O. DUHANT à F. BUREAU  
 B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les taux d'imposition 2026 même si aucun changement n'est à prévoir cette année.

Il rappelle que les taux actuels ont été revus en 2021 et que ces derniers restent identiques pour l'année 2026 à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 46.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 87.81 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 17.06 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2026 tel que présentés ci-dessus.

Vote                      Pour    23                      Abstention    4                      Contre    0

*Pour extrait conforme,*  
 Le Maire,  
 Jérôme LAMBERT





2026-04-06

## BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Budget Primitif 2026 de la commune et notamment la note de synthèse. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	1 430 410.00 €	002 Excédent de fonctionnement	1 083 962.95 €
012 Charges de personnel	2 169 730.00 €	013 Atténuations de charges	11 650.00 €
023 Virement à section inv.	1 981 077.46 €	70 Produits des services	514 614.50 €
65 Autres charges de gestion	1 048 200.00 €	73 Impôts et taxes	4 008 640.16 €
66 Charges financières	146 281.56 €	74 Dota°, subven°, participa°	274 710.09 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €	75 Autres produits de gestion	789 803.00 €
68 Dotations	451 282.77 €	76 Produits financiers	4.34 €
73 Atténuation de produits	202 000.00 €	77 Produits exceptionnels	693 675.26 €
		042 Opérat° ordres entre sections	52 421.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 429 481.79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 429 481.79 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement y compris RAR</i>		<i>Recettes d'investissement y compris RAR</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	37 516.44 €	021 Virement de section fonct°	1 981 077.46 €
Opéra° 902 Bibliothèque	29 895.41 €	024 Produits de cession	652 000.00 €
Opéra° 903 Ateliers municipaux	55 110.36 €	040 Opéra° d'ordre amortissements	451 282.77 €
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	39 683.10 €	10 Dota°, fonds divers et réserves	1 770 408.14 €

Opéra° 905 Mairie	31 707.20 €	13 Subventions d'investissement	631 058.06 €
Opéra° 907 Salles de sport	160 100.35 €	458 Recettes Opé cpt tiers	87 244.08 €
Opéra° 908 Cuisine	8 810.00 €	16 Emprunt	853 332.88 €
Opéra° 909 Castel	102 794.10 €		
Opéra° 910 Groupe scolaire	166 130.00 €		
Opéra° 911 ALSH	39 513.20 €		
Opéra° 912 Crèche	18 098.00 €		
Opéra° 913 Bois et Parcs	25 000.00 €		
Opéra° 915 Espaces verts	2 000.00 €		
Opéra° 917 Salle Rambaud	6 286.19 €		
Opéra° 918 Logements	16 205.00 €		
Opéra° 919 Plaine des sports	21 990.00 €		
Opéra° 920 Eglise	286 613.30 €		
Opéra° 923 Electrification	570 998.99 €		
Opéra° 924 Voirie Env.	52 888.88 €		
Opéra° 925 Vettiner	12 675.60 €		
Opéra° 927 Reconstruct° S.fêtes	3 067 046.07 €		
040 Opérations d'ordre	52 421.49 €		
16 Emprunts et dettes assimilées	400 146.08 €		
204 Sub. Equi. Versées	28 212.00 €		
458 Dép. opé cpt tiers	51 032.08 €		
001 Déficit reporté	787 981.04 €		
Virement budget communal	355 548.51 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 426 403.39 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 426 403.39 €</b>

Où ces explications, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2026 tel que présenté ci-dessus.

**Vote**

Pour 23

Abstention 0

Contre 4

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois voté, le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 2 mars 2026. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au

fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, périscolaires,), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 hors excédent reporté représentent **6 345 518.34 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

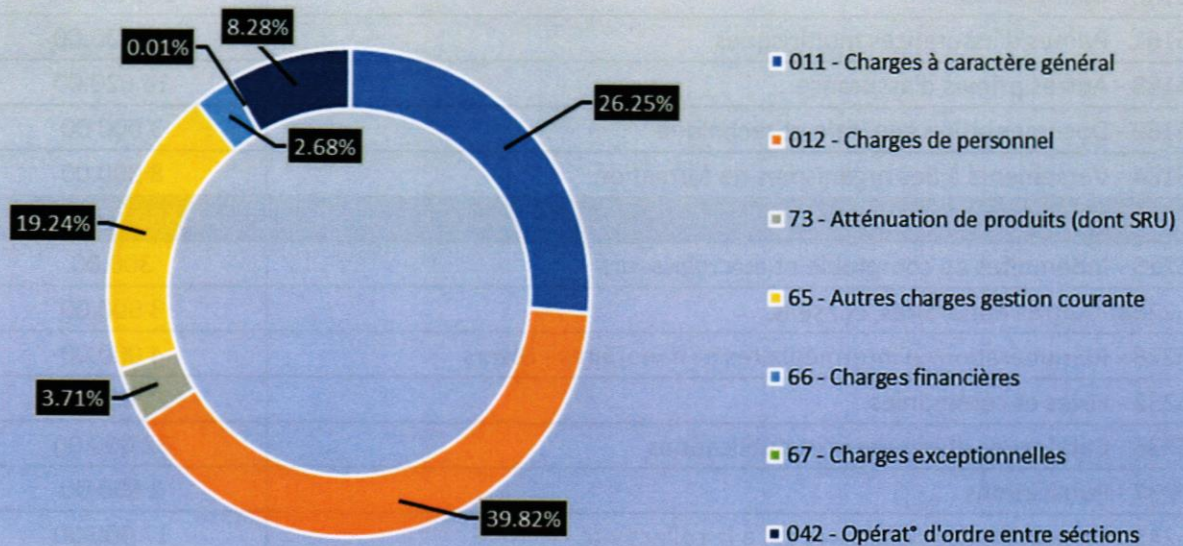
Les dépenses de fonctionnement 2026 hors versement à la section d'investissement représentent **5 448 404.33 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement en limitant le recours à un emprunt trop important. Pour 2026, le versement à de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **1 981 077.46 €**. Le **montant total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à la somme de 7 429 481.79 €**.

**b) Les dépenses de la section**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant
Charges à caractère général	1 430 410.00
Charges de personnel	2 169 730.00
Atténuation de produits	202 000.00
Autres charges gestion courante	1 048 200.00
Charges financières	146 281.56
Charges exceptionnelles	500.00
Dotations	451 282.77
Transfère autre budget	
Valeurs comptables des immos cédés	39 532.00
<b>TOTAL Dépenses hors virement invest.</b>	<b>5 448 404.33</b>
<b>Virement à section d'investissement</b>	<b>1 981 077.46</b>
	<b>7 429 481.79</b>

## Répartition dépenses fonctionnement



### c) Détail des dépenses de la section

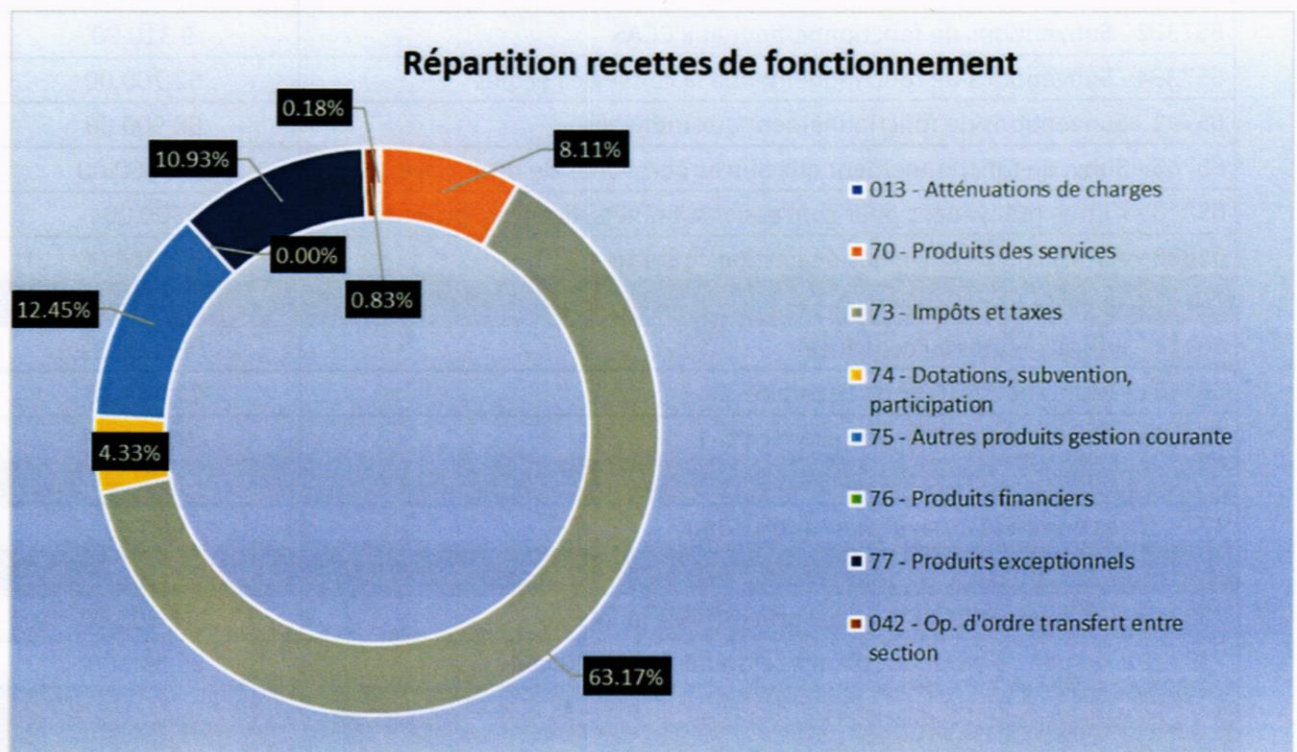
CHAP/ART	
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	236 500.00
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	39 000.00
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	240 000.00
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles	920.00
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	20 000.00
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	19 000.00
60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement	7 000.00
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	15 800.00
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	20 500.00
60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	60 500.00
60636 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	6 300.00
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 200.00
6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	3 850.00
<b>60-ACHATS</b>	<b>674 570.00</b>
611 - Contrats de prestations de services	41 000.00
61351 - Locations matériel roulant	58 000.00
61358 - Autres locations mobilières	83 500.00
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	34 200.00
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	2 000.00
615231 - Entretien et réparations sur voiries	3 300.00
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	20 360.00

61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	20 000.00
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	22 000.00
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	30 000.00
6156 - Maintenance	161 000.00
6161 - Primes d'assurances multirisques	77 930.00
6168 - Autres primes d'assurance	16 620.00
6182 - Documentation générale et technique	3 000.00
6184 - Versements à des organismes de formation	8 000.00
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>580 910.00</b>
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	300.00
62268 - Autres honoraires, conseils..	3 000.00
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	4 000.00
6232 - Fêtes et cérémonies	21 000.00
6236 - Catalogues et imprimés et publications	32 000.00
6237 - Publications	2 500.00
6245 - Transports des personnes ex. à la collectivité	17 000.00
6247 - Transports collectifs du personnel	14 000.00
6261 - Frais d'affranchissement	3 000.00
6262 - Frais de télécommunications	31 500.00
627 - Services bancaires et assimilés	600.00
6281 - Concours divers (cotisations...)	18 000.00
6282 - Frais de gardiennage	500.00
6284 - Redevance pour services rendus	5 180.00
6288 - Autres services extérieurs	50.00
63512 - Taxes foncières	17 600.00
63711 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	3 700.00
6378 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (manifestations)	1 000.00
<b>62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>174 930.00</b>
<b>CHAP 011</b>	<b>1 430 410.00</b>
6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 350.00
6331 - Versement mobilité	25 000.00
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	6 500.00
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	25 500.00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 900.00
<b>63-IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>64 250.00</b>
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	823 700.00
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	4 400.00
64113 - Personnel titulaire - NBI	10 850.00
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	186 000.00
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	390 000.00
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 000.00
64136 - Indemnités de préavis et licenciement	14 500.00
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	30 000.00

6417 - Rémunérations des apprentis	7 700.00
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000.00
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	330 000.00
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000.00
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	6 030.00
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	300.00
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000.00
6475 - Médecine du travail, pharmacie	5 000.00
6478 - Autres charges sociales diverses	25 000.00
<b>64-CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 105 480.00</b>
<b>CHAP 012</b>	<b>2 169 730.00</b>
65311 - Indemnités de fonction (élus)	120 790.00
65313 - Cotisations de retraite (élus)	13 000.00
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	10 000.00
65315 - Formation (élus)	1 500.00
6541 - Créances admises en non valeur	300.00
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	9 310.00
657364 - Subventions de fonctionnement à la caisse des écoles	52 700.00
65741 - Subventions de fonctionnement aux ménages	88 900.00
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	100 000.00
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	500.00
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	651 200.00
<b>65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 048 200.00</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	149 698.31
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	21 403.28
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-24 820.03
<b>66-CHARGES FINANCIERES</b>	<b>146 281.56</b>
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00
<b>67-CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>500.00</b>
739116 - Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	172 500.00
7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales	29 500.00
<b>73-ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>202 000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 997 121.56</b>
023 - Virement à la section d'investissement	1 981 077.46
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	39 532.00
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	451 282.77
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 432 360.23</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRE</b>	<b>7 429 481.79</b>

## c) Les recettes de la section

RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant
Atténuations de charges	11 650.00
Produits des services	514 614.50
Impôts et taxes	4 008 640.16
Dotations, subventions, participations	274 710.09
Autres produits gestion courante	789 803.00
Produits financiers	4.34
Produits exceptionnels	693 675.26
Opération d'ordre	52 421.49
<b>TOTAL Recettes hors excédent fonct°</b>	<b>6 345 518.34</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 083 962.95</b>
	<b>7 429 481.29</b>



## d) Détail des principales recettes de la section

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	500.00
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	11 150.00
<b>013-ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>11 650.00</b>
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1 100.00
70328 - Autres droits de stationnement et de location	3 300.00
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	2 000.00

70631 - A caractère sportif	5 800.00
70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	70 000.00
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	120 000.00
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	131 000.00
7083 - Locations diverses (autres qu'immeuble)	900.00
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	164 114.50
70871 - Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	14 400.00
70878 - Remboursement de frais par des tiers	4 200.00
<b>70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>514 614.50</b>
73111 - Impôts directs locaux	3 245 383.51
73118 - Autres contributions directes	650.00
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	118 000.00
73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	115 000.00
73174-TLPE	95 000.00
73211 - Attribution de compensation	235 000.00
73212 - Dotation de solidarité communautaire	109 606.65
738 - Autres impôts et taxes	90 000.00
<b>73-IMPOTS ET TAXES</b>	<b>4 008 640.16</b>
741121 - Dotation de solidarité rurale	71 000.00
742 - Dotations aux élus locaux	163.00
744 - FCTVA	4 877.09
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	98 670.00
74888 - Autres attributions et participations	100 000.00
<b>74-DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>274 710.09</b>
752 - Revenus des immeubles	109 803.00
75888 - Autres produits divers de gestion courante	680 000.00
<b>75-AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE</b>	<b>789 803.00</b>
761 - Produits de participations	0.29
7688 - Autres produits financiers	4.05
<b>76-PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4.34</b>
773 - Mandats annulés (sur exerc. Extérieurs)	1 000.00
775 - Produits des cessions d'immobilisations	692 675.26
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>693 675.26</b>
77681 - Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées	52 421.49
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	52 421.49
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 345 518.84</b>
<b>002-Résultat de fonctionnement reporté (si excédent)</b>	<b>1 083 962.95</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 429 481.79</b>

### ➤ Quelques précisions :

Il est à noter l'encaissement de produits spécifiques :

- Versement du solde de l'indemnité d'assurance lié à l'incendie de la salle des fêtes pour une somme de 650 000 €.
- Versement d'une somme de 692 675.26 € provenant du budget annexe du lotissement communal suite à une régularisation comptable et vente du lot n°7 sur l'année 2025.

Les taux d'imposition pour l'année 2026 restent inchangés par rapport à 2025 et s'établissent ainsi :

- Taxe foncière bâtie : 46.14 %
- Taxe foncière non bâtie : 87.81 %
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 17.06 %

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Détail des dépenses

SECTION DEPENSES	RAR 2025 au 31/12/2025	Nouveaux crédits 2026	BP 2026
	910 886,15	5 515 517,24	6 426 403,19
<b>Total opérations</b>	<b>910 886,15</b>	<b>3 840 176,04</b>	<b>4 751 062,19</b>
901- Centre culturel	4 126,44	33 390,00	37 516,44
902- Ludomédiathèque	2 395,44	27 499,97	29 895,41

903- Pole Technique	49 380,36		5
904- Travaux divers / Equipements	733,10	38 950,00	39 683,10
905- Mairie	15 387,20	16 320,00	31 707,20
907- Salles des sports / Equipements sportifs	60 170,35	99 930,00	160 100,35
908- Cuisine	-	8 810,00	8 810,00
909- Castel	55 294,10	47 500,00	102 794,10
910- Ecoles	-	166 130,00	166 130,00
911- ALSH	3 163,20	36 350,00	39 513,20
912- Crèche	1 098,00	17 000,00	18 098,00
913-Bois et Parcs	-	25 000,00	25 000,00
915- Espaces verts	-	2 000,00	2 000,00
917- Salle Rambaud	5 086,19	1 200,00	6 286,19
918- Logements	1 705,00	14 500,00	16 205,00
919- Plaine des Sports	1 440,00	20 550,00	21 990,00
920- Eglise / cimetière	284 613,30	2 000,00	286 613,30
923- Electrification / Eclairage public	407 478,99	163 520,00	570 998,99
924- Voirie / Environnement	17 688,88	35 200,00	52 888,88
925- Vettiner	1 125,60	11 550,00	12 675,60
927. Reconstruction salle des fêtes		3 067 046,07	3 067 046,07
<b>001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>787 981,04</b>	<b>787 981,04</b>
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		787 981,04	787 981,04
<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	-	<b>400 146,08</b>	<b>400 146,08</b>
1641- Emprunts en euros	-	400 146,08	400 146,08
<b>204</b>	-	<b>24 212,00</b>	<b>24 212,00</b>
2046 - ACI Bx Métropole	-	24 212,00	24 212,00
<b>040- Opérations d'ordre de transfert</b>		<b>56 524,00</b>	<b>56 524,00</b>
13911 - Autres amortissements	-	292,20	292,20
139158 - Amortissement subventions EP	-	3 705,29	3 705,29
198 - ACI Bx Métropole	-	48 424,00	48 424,00
20422 - PIG	-	4 000,00	4 000,00
<b>458</b>	-	<b>35 542,90</b>	<b>35 542,90</b>
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	-	51 032,08	51 032,08
<b>Virement au budget du lotissement communal</b>		<b>355 548,51</b>	<b>355 548,51</b>

Le total des opérations s'élève à un montant de **4 751 062.19 €**.

Les principales opérations sur 2026 sont les suivantes :

<b>Récapitulatif des principales dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>%</b>
<b>Salle des fêtes</b>	<b>3 067 046,07 €</b>	<b>47,73</b>
<b>Investissement courant *</b>	<b>854 615,83 €</b>	<b>13,30</b>
<b>Déficit N-1</b>	<b>787 981,04 €</b>	<b>12,26</b>
<b>Eclairage &amp; enfouissement</b>	<b>570 998,99 €</b>	<b>8,89</b>
<b>Remboursement emprunts capital</b>	<b>400 146,08 €</b>	<b>6,23</b>
<b>Ecriture comptable avec budget lotissement</b>	<b>355 548,51 €</b>	<b>5,53</b>
<b>Eglise</b>	<b>286 613,30 €</b>	<b>4,46</b>
<b>Autres écritures comptables</b>	<b>103 453,57 €</b>	<b>1,61</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 426 403,39 €</b>	

\* dont investissement courant déjà engagé

334 387.32 €

\* investissement courant à engager

520 228.51 €

**Rappel des marchés de travaux de la salle des fêtes**

<b>Lots</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
1 VRD	275 475,68 €	330 570,82 €
2 Gros oeuvre	661 292,00 €	793 550,40 €
3 Charpente	385 540,17 €	462 648,20 €
4 Couverture étanchéité	288 059,10 €	345 670,92 €
5 Menuiseries extérieures	202 659,00 €	243 190,80 €
6 Menuiseries intérieures et mobilier	378 113,16 €	453 735,79 €
7 Cloisonnement, doublage, plâtrerie	103 000,00 €	123 600,00 €
8 Revêtements murs et sol	41 250,13 €	49 500,16 €
9 Peinture	36 000,00 €	43 200,00 €
10 CVPC	378 113,16 €	453 735,79 €
11 Electricité	103 000,00 €	123 600,00 €
12 Photovoltaïque	31 970,34 €	38 364,41 €
13 Equipements scéniques	238 020,21 €	285 624,25 €
14 Tribune	180 245,00 €	216 294,00 €
15 Revêtements sol bois	36 400,00 €	43 680,00 €
	<b>3 339 137,95 €</b>	<b>4 006 965,54 €</b>

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 10, 11 sont prévus d'être réellement engagés sur l'année 2026 soit pour une somme totale de **2 752 966.93 € TTC**.

Les travaux de construction de la salle des fêtes restent la priorité de l'année 2026.

**c) Détail des recettes**

<b>SECTION RECETTES</b>	<b>RAR au 31/12/2025</b>	<b>Nouveaux crédits 2026</b>	<b>BP 2026</b>
	263 421,70	6 160 981,69	6 426 403,39
<b>021- Virement de la section de fonctionnement</b>		1 981 077,46	1 981 077,46
021- Virement de la section de fonctionnement		1 981 077,46	1 981 077,46
<b>024- Produits de cession</b>		652 000,00	652 000,00
024- Produits de cession		652 000,00	652 000,00
<b>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)</b>		451 282,77	451 282,77
28031 -		1 024,80	1 024,80
2804182-		33 270,37	33 270,37
280422-		3 499,78	3 499,78
2805 -		5 991,84	5 991,84
28121-		476,46	476,46
28128 -		229,19	229,19
28152 -		1 296,64	1 296,64
281568 -		464,22	464,22
281828 -		18 682,25	18 682,25
281831 -		1 765,73	1 765,73
281838 -		6 913,56	6 913,56
281848 -		7 218,12	7 218,12
28185 -		750,47	750,47
28188 -		49 157,10	49 157,10

281318 -			
281351 -		317 569,00	317 569,00
28158 -		1 210,12	1 210,12
281841 -		1 101,92	1 101,92
<b>10- Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>-</b>	<b>1 770 408,14</b>	<b>1 770 408,14</b>
10222- FCTVA		315 482,59	315 482,59
10226- Taxe aménagement		18 000,00	18 000,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés		1 436 925,55	1 436 925,55
<b>13- Subventions d'investissement</b>	<b>263 421,70</b>	<b>367 636,36</b>	<b>631 058,06</b>
Subvention rénovation clocher		120 000,00	120 000,00
13158 - EP Sdeeg Route de Latresne	12 000,00		12 000,00
13158 - EP Métropole Route de Latresne	44 440,20		44 440,20
13158 - EP Sdeeg Chemin des Collines	12 000,00		12 000,00
PUP Domaine de Palinois		47 636,36	47 636,36
DSIL Vettiner	194 981,50		194 981,50
DSIL Salle des fêtes		200 000,00	200 000,00
<b>16 - Emprunts</b>		<b>853 332,88</b>	<b>853 332,88</b>
16 - Emprunts		853 332,88	853 332,88
<b>458 - Sub. Métropole convention mobilier / étude domanialité</b>		<b>87 244,08</b>	<b>87 244,08</b>
458202 - Subvention Métropole convention mobilier		51 032,08	51 032,08
2188 - Ecriture comptable mobilier Métropole		36 212,00	36 212,00

Les principales recettes de la section d'investissement proviennent du virement dégagé de la section de fonctionnement de **1 981 077,46 €**, de l'affectation du résultat 2025 (1 436 925,55 €), d'un emprunt (**853 332,88 €**), de diverses subventions (631 058,06 €) et du FCTVA (315 482,59 €). Il est à noter que la subvention liée à la construction de la salle des fêtes au titre du DSIL n'est pas à ce jour confirmée.

### III. Etat de la dette

Exercice	Capital restant dû au 01/01/N	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/N
2025	5 576 732,61 €	555 233,80 €	162 644,89 €	392 588,91 €	5 184 143,70 €
2026	5 184 143,70 €	549 844,39 €	149 698,31 €	400 146,08 €	4 783 997,62 €
2027	4 783 997,62 €	497 568,68 €	136 425,59 €	361 143,09 €	4 422 854,53 €
2028	4 422 854,53 €	492 223,58 €	125 343,17 €	366 880,41 €	4 055 974,12 €
2029	4 055 974,12 €	486 783,59 €	113 941,39 €	372 842,20 €	3 683 131,92 €
2030	3 683 131,92 €	481 389,03 €	102 350,88 €	379 038,15 €	3 304 093,77 €
2031	3 304 093,77 €	475 993,01 €	90 514,56 €	385 478,45 €	2 918 615,32 €
2032	2 918 615,32 €	456 961,77 €	78 429,87 €	378 531,90 €	2 540 083,42 €
2033	2 540 083,42 €	380 880,00 €	67 730,45 €	313 149,55 €	2 226 933,87 €
2034	2 226 933,87 €	375 516,00 €	59 278,63 €	316 237,37 €	1 910 696,50 €
2035	1 910 696,50 €	347 922,56 €	50 736,97 €	297 185,59 €	1 613 510,91 €
2036	1 613 510,91 €	320 329,07 €	43 439,58 €	276 889,49 €	1 336 621,42 €
2037	1 336 621,42 €	258 090,79 €	36 607,76 €	221 483,03 €	1 115 138,39 €
2038	1 115 138,39 €	245 765,62 €	30 627,23 €	215 138,39 €	900 000,00 €
2039	900 000,00 €	204 808,50 €	24 808,50 €	180 000,00 €	720 000,00 €
2040	720 000,00 €	199 444,50 €	19 444,50 €	180 000,00 €	540 000,00 €



2026-04-07

**ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**  
**& CREDITS DE PAIEMENT**  
**POUR LA RECONSTRUCTION SALLE DES FETES**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27      Présents : 24      Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-03-07 en date du 24 mars 2025, une autorisation de programme avait été prise pour les travaux de reconstruction de la nouvelle salle des fêtes. Vu l'avancement du projet, il est proposé d'actualiser le montant du programme.

Il explique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisation de programme pour les dépenses d'investissement. Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédit de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M57,

## **La définition des autorisations de programme et des crédits de paiement**

***Les autorisations de programme (AP)*** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ces autorisations de programme portent sur les grandes priorités municipales.

***Les crédits de paiement (CP)*** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils reprennent les engagements délibérés par le conseil municipal sur les programmes d'investissement réalisés sur plusieurs années du fait du coût important des opérations mais aussi de la durée des travaux et de leur importance stratégique pour la ville.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP).

La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisées au titre de l'année N.

## **La révision des AP/CP**

La révision d'une AP consiste en la modification du montant d'une autorisation d'engagement déjà votée (à la baisse comme à la hausse). Elle découle de la révision des opérations votées qui la composent. Elle entraîne nécessairement une mise à jour des phasages par exercice et par ligne budgétaire de son échéancier de crédits de paiement. Elle est réalisée lors d'une étape budgétaire et fait, obligatoirement pour les communes, l'objet d'une délibération spécifique lors de l'adoption du budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative.

Les crédits non engagés d'une AP à la fin de sa durée de vie ou lorsqu'elle est annulée par l'assemblée délibérante, deviennent caducs. Le constat de cette caducité fait l'objet d'une information de l'assemblée délibérante lors de l'arrêté des comptes. Il devient alors impossible de créer de nouveaux engagements ni d'augmenter les engagements existants. En revanche, les engagements en cours peuvent être exécutés et donnent lieu à des paiements jusqu'à ce qu'ils soient soldés.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour réactualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la reconstruction de la salle des fêtes. Le coût de cette opération restant à financer est de 4 396 044.68 € TTC (travaux, maîtrise d'œuvre, CT, SPS).

Phasage opération (dépenses)	2025	2026		2027	Montant total AP
	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu
Maitrise d'œuvre	256 654,00 €	267 746,14 €			524 400,14 €
Travaux		2 752 966,93 €		1 353 998,61 €	4 106 965,54 €
Contrôle technique	1 872,00 €	10 560,00 €			12 432,00 €
SPS	1 008,00 €	10 773,00 €			11 781,00 €
Etudes scéniques / acoustiques	1 500,00 €				1 500,00 €
Etudes de sol	4 596,00 €				4 596,00 €
Rélevés topographiques	2 280,00 €				2 280,00 €
<b>Total des Dépenses/an</b>	<b>267 910,00 €</b>	<b>3 042 046,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 353 998,61 €</b>	<b>4 663 954,68 €</b>
Subventions		200 000,00 €			200 000,00 €
Emprunt		853 332,88 €		1 003 998,61 €	1 857 331,49 €
Autofinancement	267 910,00 €	1 338 713,19 €		350 000,00 €	1 956 623,19 €
Indemnité Assurance		650 000,00 €			650 000,00 €
<b>Total des recettes/an</b>	<b>267 910,00 €</b>	<b>3 042 046,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 353 998,61 €</b>	<b>4 663 954,68 €</b>

Le prévisionnel de financement intègre l'éventuel l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre du DSIL. Le dossier de demande a été déposé auprès de la Préfecture de la Gironde il y a quelques mois. Le montant prévisionnel de l'emprunt à souscrire pour les travaux de construction de la salle des fêtes est d'environ 1 900 000 €. Il est envisagé de souscrire un seul et même emprunt avec pour 2026 une tranche ferme estimée à 900 000 € et pour 2027 une tranche mobilisable d'environ 1 000 000 €. Ces montants pourront être affinés en fonction de la subvention potentiellement accordée et autofinancement disponible.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau récapitulatif ci-dessus d'autorisation de programme et d'autorisation de crédit de paiement lié à la reconstruction de la salle des fêtes.

**Vote** Pour 23

Abstention 4

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-08

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL**  
**BUDGET PRIMITIF 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
 A. CONSTANT à M. LACOMBE  
 D. DUBON à Ch. BLOCK  
 O. DUHANT à F. BUREAU  
 B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 du lotissement communal et la note de synthèse qui s'établit comme suit. Les sections de fonctionnement et d'investissement qui sont examinées et commentées par chapitres.

Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 011	1 138.00 €	Chap 042	1 058 800.57 €
Chap 65 - Autres charges gest°	692 675.26 €	Chap 77	513 117.28 €
71355 - Annulation stock	1 057 662.57 €	Excédent N-1	350 054.52 €
7135- Sortie stock lots vendus	170 496.54 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 921 972.37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 921 972.37 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Chap 040	1 571 918.28 €	Chap 16	355 548.51 €
Déficit reporté	11 789.34 €	3355 - Annulation stock	1 057 662.57 €
		7135- Sortie stock lots vendus	170 496.54 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 583 707.62 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 583 707.62 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le budget annexe 2026 du lotissement communal tel présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260428-LOT\_20260408-BF



Vote

Pour 23

Abstention 4

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-09

**LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAMEAU LUBER CHAPERON :**  
**MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES LOTS**  
**RESTANTS A LA VENTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
 A. CONSTANT à M. LACOMBE  
 D. DUBON à Ch. BLOCK  
 O. DUHANT à F. BUREAU  
 B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que 4 terrains à bâtir ont déjà été vendus : le macrolot social, le lot n°3, le lot n°4 ainsi que le lot n°7.

Il reste à la vente à ce jour 5 terrains à bâtir : lots n°1, 2, 5, 6, 8.

Le contexte économique que l'on connaît depuis plusieurs mois fait que les secteurs de l'immobilier et de la construction sont en forte baisse d'activité. C'est un phénomène que l'on constate sur d'autres opérations en cours de commercialisation sur la commune ainsi que sur l'ensemble de l'agglomération.

Après contact pris auprès des agences immobilières avec lesquelles la commune a signé des mandats de vente, il s'avère qu'il y a lieu de revoir à la baisse les prix de vente précédemment arrêtés par délibération n°2024-10-05 du 21 octobre 2024.

Grille tarifaire votée le 21 octobre 2024 :

N° du lot	Superficie en m2	Prix vente terrain	Prix / m2	Frais agence 4%	Montant à recevoir TTC
1	933	380 000	407	15 200	364 800

2	976	410 000	420	16 400	393 600
5	1077	440 000	409	17 600	422 400
6	987	405 000	410	16 200	388 800
8	887	330 000	372	13 200	316 800
<b>TOTAL</b>		1 965 000		78 600	1 886 400

Nouvelle grille tarifaire proposée :

N° du lot	Superficie en m2	Prix vente terrain	Prix / m2	Estimation Frais agence 4%	Montant à recevoir TTC
1	933	310 000	332	12 400	297 600
2	976	335 000	343	13 400	321 600
5	1077	350 000	325	14 000	336 000
6	987	335 000	339	13 400	321 600
8	887	285 000	321	11 400	273 600
<b>TOTAL</b>		1 615 000		64 600	1 550 400

Monsieur le Maire explique que cette nouvelle grille sera non négociable.

Où ces explications, le conseil Municipal :

- valide la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus pour la vente des lots n°1, 2, 5, 6 et 8 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux mandats de vente avec les professionnels de l'immobilier concernés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la vente de ces terrains.

Vote            Pour 23            Abstention 4            Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-10

**TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) :**  
**TARIFS ANNEE 2027**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la taxe locale sur la publicité extérieure a été mise en place en partir de 2024.

Conformément à la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et textes subséquents, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ou TLPE s'applique à l'ensemble des enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Les régimes réglementaires de la publicité extérieure (autorisation et taxation) sont au service de la population, ils préservent le cadre de vie des citoyens en agissant contre les pollutions visuelles et l'affichage sauvage, tout en valorisant l'activité économique du point de vue esthétique. La taxe locale sur la publicité extérieure s'inscrit dans une démarche environnementale en incitant les entreprises à réduire les surfaces d'affichages et à développer de nouveaux moyens de communication.

La Ville de Bouliac est accompagnée par la société REFPAC-GPAC pour réaliser l'inventaire annuel des enseignes et pré-enseignes et préparer le recouvrement des sommes dues. Au titre de l'année 2025, la somme totale facturée au titre de la TLPE s'élève à la somme de 108 000 € environ.

Il appartient à la commune de fixer par délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, les tarifs de la TLPE applicables sur le territoire de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Il rappelle que le but de la TLPE est également d'éviter la prolifération des enseignes et publicités sur le territoire communal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16;

VU l'arrêté du 20 mars 2025 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure ;

**CONSIDERANT** que la taxe locale sur la publicité extérieure s'applique à tous les supports publicitaires extérieurs, présents sur le territoire communal et visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories :

- Les dispositifs publicitaires
- Les enseignes
- Les pré enseignes

**CONSIDERANT** que sont exonérés :

- Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
- Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat ;
- Les supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
- Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé ;
- Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors, dans ce dernier cas, que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré ;
- Les enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 mètres carrés.

**CONSIDÉRANT** que les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont indexés sur l'inflation , à savoir sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France hors tabac ;

**CONSIDÉRANT** que les grilles tarifaires nationales réglementaires des communes dont la population est inférieure à 50 000 habitants et/ou appartenant à un établissement public de coopération intercommunal dont la population est supérieure à 50 000 habitants,

**Le Conseil Municipal :**

- **FIXE** les tarifs comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 :

DENOMINATION	Nouveaux tarifs applicables	Pour mémoire, anciens tarifs
<b>Enseignes</b>	€/ m <sup>2</sup>	€/ m <sup>2</sup>
Surface entre 0 et 7 m <sup>2</sup>	0	0
Surface supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	19.10	18.90
Surface supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	38.10	37.70
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	76.30	75.60
<b>Publicités et pré-enseignes non numériques</b>	€/ m <sup>2</sup>	€/ m <sup>2</sup>
Surface inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	19.10	18.90
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	38.10	37.80
<b>Publicités et pré-enseignes numériques</b>	€/ m <sup>2</sup>	€/ m <sup>2</sup>
Surface inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	57.20	56.70
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	114.30	113.30

- **DIT** que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L.2333-14, R.2333-14 et 15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote**    Pour 27

Abstention 0

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-11

**SDEEG : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR  
LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MELAC**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du futur lotissement du Domaine de Palinois à l'extrémité du chemin de Mélac, divers travaux de VRD sont rendus nécessaires et sont en cours de réalisation : adduction d'eau potable, assainissement collectifs eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphone. L'ensemble de ces travaux est piloté par Bordeaux Métropole.

Il rappelle que la gestion de l'éclairage public a été transférée par la commune au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les travaux d'éclairage public sont donc réalisés par le SDEEG, la commune finançant ce chantier via le versement d'un fonds de concours à ce dernier.

La commune pourra percevoir une subvention de la part du SDEEG sous réserve que ce dernier n'ait pas déjà financé d'autres dossiers.

Monsieur le Maire indique toutefois que l'ensemble de ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) signé entre le porteur du projet et Bordeaux Métropole. Par ce dispositif, l'ensemble des travaux de viabilisation sont financés par le lotisseur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les Statuts du SDEEG et notamment l'articles 4.3 ;



MAIRIE DE BOULIAC



2026-04-12

**ADHESION A L'IDDAC – ANNEE 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association loi 1901, l'agence est liée au Département de la Gironde par une convention qui définit les champs et périmètres de ses missions dans une perspective globale d'aménagement et de développement culturel du territoire.

Son action s'articule autour de 3 grands champs de mission :

- *L'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles*
- *Le soutien à la création et à l'économie de la culture*
- *L'ingénierie culturelle et les ressources territoriales*

L'agence fait partie du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD) du Département, aux côtés de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, de Biblio.gironde, des Archives départementales et de la Direction de la Documentation. Elle a comme mission première l'animation de la coopération départementale pour une meilleure accessibilité de tous aux pratiques artistiques et culturelles.

L'action de l'iddac est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Parmi ces publics, une attention particulière est portée aux jeunes, de la petite enfance au lycée, en milieu scolaire, périscolaire et dans les structures sociales. Les arts et la culture participent au développement de la personne et à la construction de la citoyenneté. Partager des émotions artistiques, découvrir des cultures sont des moments rassembleurs qui fondent et favorisent le vivre ensemble. C'est pourquoi le Département de la Gironde et l'iddac ont posé au cœur de leur projet les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

En direction de la jeunesse, les actions de l'iddac se déploient dans les champs éducatif et social. En milieu scolaire (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) et périscolaires (centres de loisirs, crèches, multi-accueils, relais des assistantes maternelles...) pour le champ éducatif, et dans les structures de prise en charge de l'enfance en difficulté pour le social (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Instituts Médico-Éducatif...).

Au sein du PCDD, l'iddac œuvre à renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par le Département (Culture et Citoyenneté, Jeunesse, Environnement), Biblio.gironde et les Archives départementales.

En milieu scolaire et périscolaire, les actions de l'iddac s'inscrivent dans le cadre de la convention unissant le Département de la Gironde, la DSDEN et la DRAC (2017-2021). Le plan départemental « Chemins de cultures » qui en découle fixe les objectifs opérationnels : une généralisation et une territorialisation des programmes. Cette démarche est partagée avec la Région et le CRARC pour les lycées d'enseignement général et les lycées agricoles.

Outre ces missions, l'iddac peut apporter une aide technique, de l'ingénierie – ressources ainsi que de la formation. L'Iddac est associé aux travaux de reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à l'iddac pour un montant de 345.00 € au titre de l'année 2026 (338.00 € en 2025). Nous pouvons bénéficier de prêts de matériels et autres partenariats notamment pour l'Été Métropolitain.

Où ces explications, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'iddac pour un montant de 345.00 €.

**Vote**            Pour    27                    Abstention    0                    Contre    0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT



2026-04-13

**ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE & DE FRANCE :**  
**ADHESION 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27      Présents : 24      Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde (AMG), qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.

Les principales missions de l'AMG sont :

- La formation (programme transmis régulièrement)
- L'information : les rencontres de l'AMG, les vendredis de l'info, les assises, le réseau interco, l'écu girondin et la lettre info, des notes et fiches.
- Le conseil juridique et technique
- La défense des communes et des intercommunalités
- Le SELAQ

La cotisation 2025 qui englobe l'AMG et l'AMF est fixée à **743.25 €** (AMG 100.00 € + AMF 643.25 €).

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement pour 2026 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde et l'Association des Maires de France pour un montant global de **743.58 €** (743.58 € en 2025)

**Vote**

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-14

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL**  
**D'ENERGIE ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) :**  
**ADHESION 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
 A. CONSTANT à M. LACOMBE  
 D. DUBON à Ch. BLOCK  
 O. DUHANT à F. BUREAU  
 B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Energie Environnement de la Gironde contribue à l'aménagement du territoire, à la valorisation du patrimoine architectural et à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz.

Acteur du système électrique, le SDEEG adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, ou à des renforcements de lignes de façon à permettre le développement de l'habitat et de l'essor économique de nos territoires.

De plus, soucieux de fiabiliser la desserte en électricité face aux aléas climatiques, il engage un programme volontariste d'enfouissement des réseaux basse tension. Ces travaux permettent de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs en quantité et qualité.

Par ailleurs, le SDEEG œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables pour les communes.

Monsieur le Maire rappelle que tous les derniers travaux d'enfouissement des lignes de téléphonie et d'éclairage public sur la commune ont été réalisés par l'intermédiaire du SDEEG qui a apporté également son soutien financier.

L'adhésion au SDEEG pour l'année 2026 est de **100.00 €** (même montant depuis 2016).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2026 au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de **100.00 €**.

**Vote**

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-15

**MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE :**  
**ADHESION 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Étaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

La Mission Locale des Hauts de Garonne, créée en 1982, exerce une mission de service public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale des Hauts de Garonne aide les jeunes de 45 communes de son territoire. Elle informe, oriente et accompagne les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi. Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Les Missions Locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, le Fonds Social Européen et par d'autres organismes publics et privés.

Présentation du bilan de l'année 2025 par Morgane LACOMBE.

La participation de la commune est fixée pour l'année 2026 à **5 037.50 €** (1.30 € X 3875 habitants) contre 5 040.10 € l'année dernière.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :



- De voter la participation 2026 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de **5 037.50 €**.

Vote            Pour    27                    Abstention    0                    Contre    0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-16

**HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT**  
**& MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :**  
**ADHESIONS 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
 A. CONSTANT à M. LACOMBE  
 D. DUBON à Ch. BLOCK  
 O. DUHANT à F. BUREAU  
 B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

➡ En 1988, les communes de Cenon, Floirac et Lormont s'unissent pour encourager le développement social de leurs quartiers et constituent dans cette optique l'association Hauts de Garonne Développement.

Suite à des résultats probants ainsi qu'à la demande des acteurs économiques locaux, Hauts de Garonne Développement élargit progressivement son domaine d'action à l'ensemble des communes de la rive droite et s'engage à leur côté dans la réflexion, l'animation et la gestion administrative des dossiers économiques, sociaux, culturels et touristiques.

Aujourd'hui, Hauts de Garonne Développement est une agence économique intercommunale qui réunit de nombreux partenaires publics et privés, pour œuvrer à la structuration et au développement économique de 16 communes de la rive droite.

Sa mission est d'encourager le développement économique de la rive droite en y créant des emplois et des richesses à travers de nombreuses actions : le soutien à la création, l'implantation et le développement des entreprises, l'animation et la gestion d'une pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec des clubs d'entreprises et les acteurs économiques, la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole.

Tout au long de l'année, l'agence décline un programme d'actions et de manifestations à caractère économique qui contribue à renforcer le dynamisme économique et plus largement, l'attractivité de la métropole bordelaise.

Présentation du bilan de l'année 2025 par Morgane LACOMBE.

La cotisation 2026 à Hauts de Garonne Développement est de **2 283.60 €** (3806 hab. X 0.60 €) contre 2 290.00 € en 2025.

➡ La Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne est un établissement judiciaire et compte parmi les 140 MJD de France. Elle a ouvert ses portes en 1998 ; elle est située 45 avenue de la Libération à Lormont.

Ses missions :

- Répondre à la petite et moyenne délinquance :
  - Assurer un accueil pour l'information et l'orientation du public
  - Faciliter l'exécution de mesures judiciaires pénales
  
- Accès au droit :
  - Permettre une écoute privilégiée des victimes
  - Développer le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits
  - Offrir un lieu de rencontre avec les délégués du défenseur des droits
  - Animer des actions de citoyenneté
  - Organiser et participer à des événements en faveur de l'accès au droit

Présentation du bilan de l'année 2025 par Morgane LACOMBE.

La cotisation 2026 passe à **2 283.60 €** (3806 hab. X 0.60 €) contre 2 290.80 € en 2025.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2026 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de **2 283.60 €** ;
  
- De voter la participation 2026 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de **2 283.60 €**.

Vote                      Pour    27                      Abstention    0                      Contre    0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-17

## LUDOMEDIATHEQUE : ADHESION ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

L'association nationale des ludothèques françaises, agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, regroupe et représente au niveau national et international les ludothèques françaises. Elle favorise leur création, leur apporte aide, conseil et information.

L'Association des Ludothèques Françaises anime le réseau des ludothèques par des actions telles que la Fête du Jeu ou la Semaine du Jeu de Société en lien avec ses associations régionales.

Elle collabore à la formation des ludothécaires, contribue à la recherche sur les ludothèques, œuvre à la professionnalisation et à la reconnaissance des ludothèques et du métier de ludothécaire.

L'adhésion annuelle à l'Association des Ludothèques Françaises est de 90 €.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la ludothèque municipale à l'Association des Ludothèques Françaises.

Vote            Pour 27                            Abstention 0                            Contre 0

*Pour extrait conforme,*  
Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-18

## **FESTIVAL OUVRE LA VOIX – EDITION 2026 :** **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire propose comme les années précédentes de renouveler le partenariat financier avec la Rock School Barbey pour la venue du Festival Ouvre La Voix à Bouliac qui se déroulera les 4, 5 et 6 septembre 2026 entre Sauveterre de Guyenne et Bordeaux.

Un concert se tiendra comme tous les ans à l'intersection de l'Impasse des Berges et de la route du Bord de l'Eau le 6 septembre 2026 de 12h20 à 13h20. Pour cet événement, la municipalité fournit un apéritif convivial et met en place de sanitaires autonomes en location. Il est proposé de maintenir le même montant de la subvention allouée l'année passée à savoir la somme de 1 400 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le versement d'une subvention de 1 400 € pour le Festival Ouvre La Voix édition 2026.

**Vote**                    Pour 27                    Abstention 0                    Contre 0

*Pour extrait conforme,*  
Le Maire,  
Jérôme LAMBERT



MAIRIE DE BOULIAC



2026-04-19

**ASSOCIATION ARDANCE : OCTROI D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE  
LOCATION DE LA SALLE LA COUPOLE A SAINT LOUBES**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27      Présents : 24      Suffrages exprimés : 26

Cyrielle COQUEREL PELLETIER, trésorière de l'association ARDANCE ne participant pas au vote.

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 10 août 2022, la commune ne dispose plus de sa salle des fêtes suite à sa destruction par un incendie accidentel.

Certaines associations comme ARDANCE se retrouve en grande difficulté pour trouver une salle ayant une capacité suffisante permettant d'accueillir du public pour les représentations de fin d'année scolaire. En 2023 et 2024, l'association ARDANCE avait obtenu de la part de la Ville de Floirac la possibilité d'utiliser la salle M270.

Pour 2025, cette mise à disposition n'a pas pu se faire. ARDANCE a donc fini par réserver la salle de La Coupole de Saint Loubes pour deux représentations. Une subvention exceptionnelle de 4 000 € a été accordée par la commune de sorte boucler le plan financement.

ARDANCE sollicite à nouveau la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour la location de la salle de La Coupole pour l'organisation de ses spectacles de fin d'année. Le montant de la location de la salle, du matériel et des diverses prestations liées au spectacle

s'élève à 12 100 €. Les recettes issues de la vente des billets et de la buvette sont estimées à environ 8 000 €. L'association sollicite donc le versement d'une nouvelle subvention au titre de l'année 2026 de 4 000 €.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à ARDANCE pour la location de la salle La Coupole à Saint Loubes au titre de l'année 2026.

**Vote**      Pour 26                                      Abstention 0                                      Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-20

**ASSOCIATION BIG BLUE : DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR  
L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL A BOULIAC**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire explique que l'association Big Blue, domiciliée 46 allée des Pelouses d'Ascot à Bouliac et représentée par son Président, Eric Dejean-Servières va organiser un festival sur la commune de Bouliac du 24 au 26 juillet prochain. Cf. ci-joint la brochure de présentation.

Il s'agit d'un festival de musique pop rock qui va réunir des artistes nationaux, régionaux et internationaux. L'association Big Blue qui porte ce projet est composée par une quarantaine de bénévoles, de tous âges et de tous horizons professionnels.

Le budget prévisionnel est estimé entre 200 000 € et 240 000 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service : 145 000 €
- Aides privées : 80 000 €
- Subvention sollicitée auprès de la commune : 15 000 €

Monsieur le Maire précise que ce festival se tiendra en centre bourg plus précisément Place Chevelaure, en bas de l'Esplanade. Il précise qu'il s'agit avant tout d'un événement familial et intergénérationnel. Le cœur de cible est constitué d'un public, provenant de la métropole bordelaise, de la rive droite jusqu'à Libourne. Pour garantir une meilleure accessibilité à tous,

des tarifs réduits, réservés aux demandeurs d'emploi, aux personnes handicapées, aux jeunes seront proposés.

Ce festival nécessitera la mise à disposition de matériels municipaux, de salles, ainsi que la mobilisation d'agents pour la mise en place et de la police municipale bien qu'un service de sécurité soit prévu dans l'enceinte du festival.

Vu ces aides matérielles, Monsieur le Maire propose d'allouée une subvention de 9 000 € à l'association Big Blue.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 9 000 € pour l'organisation et la tenue du Festival Big Blue du 24 au 26 juillet 2026 à Bouliac.

**Vote** Pour 27

Abstention 0

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





2026-04-21

## **RESILIATION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHATS TERRITORIALE DE BORDEAUX METROPOLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-03-40 du 29 mars 2021, la commune a adhéré à la Centrale d'achats territoriale créée par Bordeaux Métropole.

La commune a donc la possibilité d'accéder à toutes les familles d'achats de fournitures ou de services et de travaux dans la limite des compétences de Bordeaux Métropole. Elle demeure libre de recourir en opportunité à la Centrale d'achats territoriale pour tout ou partie de ses besoins à venir. Les différents acheteurs recourant à la Centrale d'achats territoriale pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

L'adhésion à la Centrale d'achats Bordeaux Métropole est conclue pour une durée minimale de cinq ans et est soumise à une cotisation annuelle de 1500 euros sur la durée du mandat.

Au cours de ces 5 dernières années, très peu d'achats et/ou de prestations ont été commandés via la centrale de Bordeaux Métropole. Il a été constaté à plusieurs reprises que les tarifs proposés sur la centrale d'achats pouvaient être plus élevés que ceux négociés directement par la commune auprès d'entreprises et fournisseurs.

Dans ces conditions, et conformément à l'article 4 de la convention qui a été signée le 15 avril 2021, il est proposé de résilier cette adhésion dès à présent.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la résiliation de l'adhésion à la centrale d'achats de Bordeaux Métropole à la date de la présente délibération.

Vote

Pour 23

Abstention 4

Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT





MAIRIE DE BOULIAC



2026-04-23

**CITYMAG : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MISE A  
DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE COMMUNICATION ET DE  
SERVICES NUMERIQUES**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT HUIT du MOIS D'AVRIL à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jérôme LAMBERT, Maire.

Date de convocation : 15 avril 2026

Etaient présents : E. BARTHELEMY, C. BLATEAU, Ch. BLOCK, F. BUREAU, E. CASES, C. COQUEREL PELLETIER, A. COZETTE, F. D'AUZAC DE LAMARTINIE, L. DUMAS, O. GARDINETTI, F. GAUTRONNEAU, S. HUSSON, J-Y. K'NEVEZ, A. LACOMBE, M. LACOMBE, J. LAMBERT, F. LECALIER, C. MAZARD, J. OLIVIER, R. SCHMIDT, N. SOLART, S. VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : D. AFONSO à F. D'AUZAC DE LAMARTINIE  
A. CONSTANT à M. LACOMBE  
D. DUBON à Ch. BLOCK  
O. DUHANT à F. BUREAU  
B. FAUGERE à R. SCHMIDT

Nombre de Conseillers en exercice : 27    Présents : 24    Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : L. DUMAS

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2021, la commune travaille avec la société CITYMAG qui est spécialisée dans la mise à disposition d'un espace de communication via une plateforme numérique.

Cette application disponible sur plusieurs supports (smartphone, tablette, ordinateur) permet aux habitants et usagers de :

- Suivre l'actualité de la ville
- Découvrir les commerces et entreprises
- Participer à la vie des clubs et associations
- Faire remonter diverses informations aux services municipaux

Les paiements par CB sont également possibles pour toutes manifestations municipales payantes (vide grenier).

Le précédent contrat arrivant à échéance, il est proposé de le renouveler pour une durée de trois années. Le coût total de la prestation qui comprend l'abonnement Citymag, l'hébergement et la maintenance du site s'établit ainsi :

- Année 2026 : 2 388.00 € TTC
- Année 2027 : 2 415.60 € TTC

- Année 2028 : 2 439.60 € TTC

Pour les encaissements de recettes pour le compte de la collectivité, la commission suivante est appliquée : 3 % du montant total encaissé TTC + 0.25 € par transaction effectuée par un utilisateur.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prestations de services avec la société Citymag.

**Vote**                      Pour 27                      Abstention 0                      Contre 0

*Pour extrait conforme,*

Le Maire,  
Jérôme LAMBERT

